

Publié le 27 juin 2025


ARRETE N°A_2025_n° 06 - 20
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE
DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
 6.1.3

DESTINATION : Monsieur ADJRIOU Salah-Dinh
Domicilié : 1040 route de Vedène 84700 SORGUES Pour : La construction d'une maison individuelle en R+1 avec garage, piscine et clôture. Adresse : 1171 route d'Entraigues

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
 VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
 VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur ADJRIOU Salah Dinh,
 VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 22 A0054, délivré favorable en date du 19 décembre 2022,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BW 304	Route d'Entraigues	1139

Fait à Sorgues, le 25.06.25

Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Le Maire,

 Thierry CAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.